



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Vanessa Mosquera**  
**Directrice**  
Boulevard Anspach, 6  
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : F116/2022 (corr. : Roulin Masoom Clémence Numita)  
N/Réf. : AA/AH/BXL22869\_696\_PU\_Fossé aux Loups\_23-25  
Annexe : //

Bruxelles, le 12/09/2022

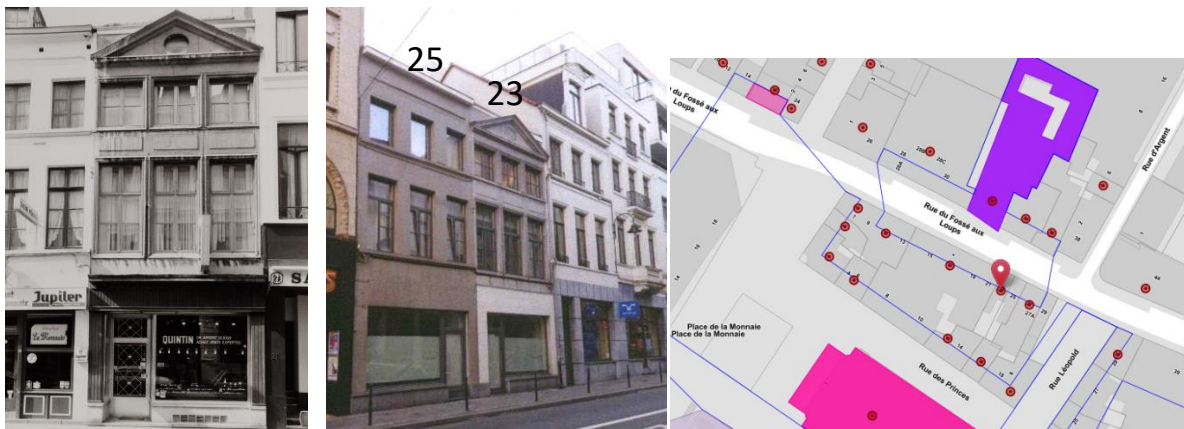
**Objet :** BRUXELLES. Rue du Fossé aux Loups, 23-25

Demande de permis d'urbanisme portant sur le changement de destination et transformation d'une partie du rez-de-chaussée commercial en équipement, modification de la devanture.

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier 31/08/2022, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 07/09/2022.



Façades concernées par la demande : années 1980 Implantation du bien (© Brugis)  
(© Urban.brussels) et 2022 (photo jointe à la demande)

La demande concerne les maisons mitoyennes situées 23 et 25 rue du Fossé aux Loups, comprises dans la zone de protection de l'hôtel situé au n° 32 de la même rue. La maison de droite (n° 23) remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle et est inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural. Le projet porte sur le changement de destination et la transformation partielle des deux rez-de-chaussée aujourd'hui reliés entre-eux ainsi que sur l'adaptation des devantures en question.

Concernant l'expression des rez-de-chaussée, la CRMS estime qu'il serait patrimoniallement inadéquat d'uniformiser le traitement des deux devantures, tel que proposé. Pour la maison n° 25 (maison de gauche), elle demande de préserver une cohérence maximale de la devanture avec la façade des étages et de retrouver une couleur claire pour l'ensemble de la façade, conformément à sa typologie

néoclassique. Un traitement plus homogène serait également de mise pour le bien n° 23 (maison de droite).

Les autres aspects du projet relèvent plutôt d'un examen urbanistique et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. : [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ;  
[pjelli@urban.brussels](mailto:pjelli@urban.brussels) ; [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [masoom.roulin@brucity.be](mailto:masoom.roulin@brucity.be) ; [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ;  
[urb.accueil@brucity.be](mailto:urb.accueil@brucity.be) ; [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be)